

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 4 AVRIL 2017 A 20H30</p>

PRESENTS :

M GABAS / MME ARSLANIAN / M QUINTILLA / MME LABARRERE / M BLAYA / MME LABAT / MME LABARTHE / MME MOLAS / M PRUGUE / M RENARD / M ESPIAU / MME MONGIS / MME COLLADELLO / M FALTRAUER / M BORDENAVE / M KUBIAK / MME CARDONA / MME GARCIA / MME ROLANDO / M LAMORT

EXCUSES :

M LACROIX / MME GASC / M TOUYAROU / M FAGET / M LABURTHE / MME SEMPERE / MME CLERMONT

ONT DONNE PROCURATION :

M LACROIX / MME GASC / M TOUYAROU / M LABURTHE / MME CLERMONT

Monsieur le Maire soumet le procès verbal de la séance du 7 mars 2017 au vote du Conseil Municipal. Celui-ci est adopté à la majorité, les absents à la séance s'abstiennent.

Il propose l'inscription de trois questions supplémentaires transmises par mail. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

ORDRE DU JOUR :

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2016
2. BUDGET PRIMITIF 2017
3. TARIFS COMMUNAUX
4. TARIFS FERIA TAURINE 2017
5. DEMARCHE ZERO PHYTO – DOSSIER AGENCE DE L'EAU
6. CAMPING DE POUY – CONVENTION OCCUPATION TEMPORAIRE DOMAINE PUBLIC
7. MARCHES TRAVAUX SALLE DE BASKET
8. CINEMA : EMPLOIS PROJECTIONNISTE/CAISSIER MODIFICATIF
9. CONVENTION D'OBJECTIFS ECOLE DE MUSIQUE
10. CONVENTION MISE A DISPOSITIN MICROBUS DE LA CCGA
11. BAIL GENDARMERIE
12. CONTRAT MAINTENANCE CHAUFFAGE/CLIMATISATION CINEMA

QUESTIONS DIVERSES

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET BUDGET PRIMITIF 2017 COMMUNE

a) CA 2016

Monsieur QUINTILLA adjoint aux finances a présenté le compte administratif 2016 dont vous avez eu copie.

Le compte administratif représente 3 945 825 € en recettes et 4 941 789 € en dépenses de fonctionnement, pour un résultat de 2 004 036 €.

Les recettes s'élèvent à 3 346 426 € pour 1 986 492 € de dépenses en investissement. Vous trouverez ci-joint un état de la dette au 01/01/2017.

Le compte administratif 2016 est adopté à l'unanimité.

b) BP 2017

Monsieur QUINTILLA adjoint aux finances a présenté le budget primitif 2017 dont vous avez eu copie en commençant par la délibération d'affectation des résultats puis il a abordé les grands chapitres du budget que la commission des finances a adopté le 27 mars dernier.

Le budget s'équilibre à 6 556 818 € en fonctionnement et à 2 155 050 € d'inscriptions nouvelles en investissement.

Comme annoncé lors du dernier débat d'orientations budgétaires, Monsieur QUINTILLA indique qu'il n'y aura pas de modification des taux, ceux-ci demeurant ceux de 2016 et des années précédentes, soit :

TH	21,34 %
FB	28,57%
FNB	114,72 %
CFE	28,26 %

Malgré la diminution importante de la dotation globale de fonctionnement (- 60 000 € en 2014 – 119 000 € en 2015 et 2016 et la même somme envisagée pour 2017), Monsieur le Maire ne souhaite pas intervenir sur la fiscalité.

Le budget primitif 2017 est adopté à l'unanimité.

2. COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 ET BUDGETS PRIMITIFS 2017 DIVERS

a) Lotissement la Capère/les Granges – Lotissement Lauron

Monsieur QUINTILLA a donné lecture de ces documents (dont vous avez eu copie)

Les CA 2016 et BP 2017 sont adoptés à l'unanimité.

b) Cinéma

Monsieur QUINTILLA a présenté le CA 2016 (sur 7 mois) ainsi que le BP 2017 dont vous avez eu copie qui s'équilibre à 87 275 €.

Les CA 2016 et BP 2017 sont adoptés à l'unanimité.

3. TARIFS COMMUNAUX 2017

Comme chaque année au moment du vote du budget, il s'agit d'examiner les différents tarifs des services, locations de salles ou matériels proposés par la commune.

Monsieur le Maire propose :

- D'augmenter le prix du m² d'occupation du domaine public terrasses
- De rajouter l'utilisation de la borne camping car à 2€ pour 24H
- De rassembler les différents tarifs volailles vivantes à 0,20 €
- De rajouter tous les tarifs "culturels" (entrée cinéma, cotisation médiathèque, vide grenier médiathèque et billetterie spectacles)

Les autres tarifs restent inchangés.

Vous avez eu copie des différents tarifs communaux.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

4. TARIS FERIA TAURINE 2017

Comme chaque année depuis le passage en régie, le Conseil Municipal doit fixer les tarifs pour les places et autres produits vendus pour la corrida et la novillada du samedi 8 juillet 2017.

A savoir :

- en ce qui concerne la corrida du soir :

	Ombre Présidence T2	Ombre T3	O.S T1	Soleil Découvert T4
BARRERA	80	75	65	55
C/BARRERA	75	70	60	50
DELANTERA1	65	60	55	45
DELANTERA2	65	60	55	45
FILE 1 – 2	60	55	50	40
FILE 3 - 4 (couvert)	55	50	45	30
FILE 5 – 6 - 7 (couvert)	50	45	40	25
File 8 (couvert)	45	40	30	20

Location gratuite. Envoi en recommandé : 5€.

- pour la novillada non piquée du matin
BARRERA NUMEROTEES : 15 €
AUTRES PLACES : 12 €
(Gratuit pour les enfants de moins de 16 ans accompagnés)

La novillada étant organisée par le Club Taurin Elusate, les recettes correspondantes encaissées seront reversées par le régisseur au Club Taurin Elusate dès la semaine suivant la novillada.

- le prix de vente de l'affiche Corrida à 3 €

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

5. DEMARCHE ZERO PHYTO – DOSSIER AGENCE DE L'EAU

Afin de permettre aux communes qui le souhaitent de s'engager dans une démarche "zéro phyto", l'Agence de l'Eau aide au financement d'acquisitions de :

- matériels permettant un désherbage alternatif à l'emploi de produits phytosanitaires
- plantes couvre-sol (végétalisation)
- bâches de protection de sol
- outils de communication mis en place pour faire connaître cette démarche

Vous avez eu copie du dossier de demande de subvention ainsi que du projet de délibération et la fiche de synthèse concernant la gestion des espaces communaux de la commune.

Le coût total s'élève à 81 900 € subventionnés à 70%.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis. Le dossier global est consultable au bureau de Madame la DGS.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

6. CAMPING DE POUY – CONVENTION OCCUPATION TEMPORAIRE DOMAINE PUBLIC

Après la résiliation fin 2016 de la convention signée avec la SARL Apocalypse, la commune a reçu plusieurs demandes de reprise.

La candidature de Monsieur et Madame DUBEGUIER demeurant à Arthez du Béarn a été retenue.

De ce fait une nouvelle convention, dans les mêmes termes qu'avec Monsieur BARKATE, doit être signée. Vous avez eu copie du projet.

L'ouverture du camping devrait être effective le 15 avril jusqu'au 15 octobre. Les conditions financières demeurent inchangées : 10% des recettes plaçage, sachant que s'il y a des mobilhomes, le montant du plaçage est considéré le même que pour une caravane.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

7. MARCHES TRAVAUX SALLE DE BASKET

Dans sa séance du 07/02/2015 le Conseil Municipal a désigné Monsieur POUBLAN architecte pour le projet "salle de réception pour le basket".

Durant l'année 2016, le projet a été élaboré, le permis de construire obtenu.

La consultation des entreprises s'est déroulée entre le 9 janvier et le 9 février 2017.

Le 2 mars 2017, la commission d'appel d'offres a proposé de retenir les entreprises suivantes :

*ATECO CONSTRUCTION SAS 32100 CONDOM LOT1
SARL PIVOTTO ET FILS 32310 VALENCE SUR BAISE LOT2
SARL VIDIEU 32400 FUSTEROUAU LOT3
LAURENT NASCIMBENE 32440 CASTELNAU D'AUZAN LOT4
SARL MLA 32 32800 EAUZE LOT5
DUVIAU CARRELAGE 32 32000 AUCH LOT6
LAURENT CASTET 32800 EAUZE LOT7
ATELIER DE L'ARMAGNAC 32800 EAUZE LOT8*

Vous avez eu copie du PV de la réunion de la commission d'appel d'offres correspondante.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

8. CINEMA : EMPLOIS PROJECTIONNISTE/CAISSIER MODIFICATIF

Dans sa séance du 08/06/2016, le Conseil Municipal a délibéré sur la création de 3 contrats à durée indéterminée de droit privé afin de pouvoir garder les agents de l'office de tourisme dans le cadre de la reprise de l'activité cinéma par la commune.

Après quelques mois de fonctionnement, il s'avère nécessaire de revoir la durée des ces CDI à temps partiel pour tenir compte du départ à la retraite d'un des agents et de la mise en place de séances supplémentaires comme les "écrans enchantés".

Monsieur le Maire propose donc :

- la suppression de l'emploi de 208H annuelles coef 150
- la modification de l'emploi de 280H annuelles coef 150 en emploi de 336H annuelles coef 150 avec du 1^{er} avril au 30 septembre 84H et du 1^{er} octobre au 31 mars 252H
- l'emploi sur 852H annuelles demeure inchangé tout comme les conditions définies dans la délibération du 08/06/2016.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

9. CONVENTION D'OBJECTIFS ECOLE DE MUSIQUE 2017/2018

Comme le prévoient les textes, une convention d'objectifs doit être signée entre la commune et toute association dès lors que la commune attribue une subvention de fonctionnement supérieure à 23 000 €. C'est le cas pour l'école de musique.

Les termes de la convention ont été discutés avec le Bureau de l'école de musique et Monsieur FAGET adjoint à la culture en 2015 et la nouvelle convention pour 2017/2018 est rédigée dans

les mêmes termes après le rendez-vous du 30/03/2017 avec la directrice, la présidente et le trésorier de l'école de musique (vous avez eu copie).

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

10. CONVENTION MISE A DISPOSITION MICROBUS DE LA CCGA

Comme en 2016, la CCGA propose de signer une convention avec la commune pour l'utilisation du minibus appartenant à la CCGA.

Bien que la commune possède deux minibus, Monsieur le Maire propose de signer la convention (dont vous avez eu copie) afin de pouvoir faire bénéficier de ce prêt une association élusate qui en aurait l'utilité (dans le cas par exemple de plusieurs demandes des associations différentes pour la même date).

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

11. BAIL GENDARMERIE

Dans sa séance du 20 février 2017, le Conseil Municipal a approuvé le projet de bail à intervenir pour les logements et les locaux techniques de la gendarmerie.

Or, suite à des divergences d'analyse entre la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) et la Direction Régionale de la Gendarmerie, le loyer n'est pas réglé depuis le 1^{er} janvier.

Pour sortir de ce souci, la direction de la gendarmerie a accepté l'exigence de France Domaine d'établir deux baux :

- 1 pour les 7 logements
- 1 pour les 2 logements et les services techniques

Le montant global et les conditions demeurent identiques au bail global de février 2017. Vous avez eu copie des deux projets de baux.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

12. CONTRAT MAINTENANCE CHAUFFAGE/CLIMATISATION CINEMA

Dans le cadre du contrat global pour les travaux de chauffage/climatisation du cinéma, un contrat d'entretien de 5 ans était inclus. Il a pris fin en octobre 2016.

Afin de poursuivre la maintenance de cet équipement, une proposition a été demandée à l'installateur Inter Energies. Vous avez eu copie du contrat proposé.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- **QUESTIONS DIVERSES**

=>Monsieur le Maire : donne trois informations :

- a. invitation à la table ronde/conférence sur les mosaïques le 8 avril à Montréal
- b. lundi 10 avril à 20H30 vote du budget du SIVU Elusa Capitale Antique
- c. mercredi 5 avril, vote du budget au SAT avec une augmentation du prix de l'eau de 3% (pour compenser la perte de recettes due à la forte baisse d'activité des Délices d'Auzan à Castelnau d'Auzan)

Il fait ensuite un point sur :

- la maison de services au public (MSAP) et se félicite du travail accompli par Jessica GUEGUEN au point CAF
- la recherche de médecins : il a reçu un médecin espagnol qui attend l'aval du Ministère et qui doit être opérationnel en juin 2017. Le même cabinet a présenté un médecin actuellement oncologue à Toulouse et qui souhaite revenir à l'exercice de la médecine générale, et Médical Resarch doit présenter un candidat en mai.

=>Monsieur BLAYA précise que l'installation de la vidéo protection est en cours d'achèvement. La réception des travaux est prévue le 26 avril. Une nouvelle information au public sera réalisée après cette réception.

=>Madame LABARRERE précise que :

- l'animation STREET ART débute le 5 avril jusqu'au 8 avril
- samedi 8 avril concert à la cathédrale
- dimanche 9 avril défilé et carnaval Festi'pitchouns

La séance est levée à 22H30.